

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①① N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 004 588

②① N° d'enregistrement national : **13 53389**

⑤① Int Cl⁸ : *H 01 R 33/90 (2013.01)*

①②

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 15.04.13.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 17.10.14 Bulletin 14/42.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥① Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : *RADIALL Groupement d'intérêt éco-
nomique — FR.*

⑦② Inventeur(s) : MOUGIN SYLVAIN.

⑦③ Titulaire(s) : *RADIALL Groupement d'intérêt écono-
mique.*

⑦④ Mandataire(s) : CABINET NONY.

⑤④ **ADAPTATEUR AVEC CAGE DE MAINTIEN POUR UN CONNECTEUR MULTI-CONTACTS ET CONNECTEUR
MULTI-CONTACTS ASSOCIE.**

⑤⑦ La présente invention concerne un adaptateur (3)
pour connecteur, notamment pour connecteur multi-
contacts, du type comportant au moins un insert, un boîtier
(6) comportant en son sein l'insert et au moins une alvéole
(34) apte à loger un manchon d'alignement (35), notamment
fendu.

Selon l'invention, chaque alvéole (34) est en outre apte
à loger une cage de maintien (6) d'un manchon d'aligne-
ment (35), selon un montage flottant radialement à son axe
(X).

FR 3 004 588 - A1



Adaptateur avec cage de maintien pour un connecteur multi-contacts et
connecteur multi-contacts associé

La présente invention a pour objet un adaptateur pour connecteur, notamment pour un connecteur multicontacts et un connecteur associé, utilisé notamment dans le domaine aéronautique/militaire et plus généralement en environnement sévère.

Il existe actuellement des connecteurs multi-contacts optiques du type comportant un boîtier logeant un insert, cet insert comportant une pluralité de cavités pour recevoir chacune un élément de contact optique. Un élément de contact optique comporte notamment une pièce désignée usuellement sous le nom de ferrule définissant une face optique et un corps dans lequel est montée la ferrule et portant une fibre optique en regard de la ferrule. Une pièce supplémentaire à fonction d'adaptateur, usuellement désigné sous sa dénomination anglo-saxonne « *sleeve holder* », est fixée sur l'insert, cette pièce comportant une pluralité d'alvéoles s'étendant chacune dans le prolongement d'une cavité de l'insert. Chaque alvéole loge un manchon d'alignement apte à loger deux ferrules afin de permettre l'alignement entre deux éléments de contact optique devant être mis en regard pour établir la connexion par fibre optique.

Ces connecteurs optiques connus peuvent être ceux commercialisés par la société RADIALL sous la dénomination de gamme LuxCis®, notamment les connecteurs de la série EPXA et B. On pourra se reporter avantageusement à la demande de brevet US2006/134990.

Lorsqu'on souhaite réaliser une liaison optique par fibres en monomode, telle qu'une liaison à haut débit, une technique couramment utilisée est la technique dite APC (acronyme anglais de « *Angled Physical contact* »). Cette technique se caractérise notamment par un polissage en biais, typiquement sous un angle de 8°, des extrémités des fibres optiques à raccorder. Si les liaisons optiques obtenues par cette technique APC ont l'avantage d'être plus performantes avec notamment un affaiblissement important des réflexions optiques, elles ont pour inconvénient majeur d'être plus sensibles mais aussi plus sensibles aux contraintes liées aux tolérances de fabrication des pièces et au montage mécanique. Ainsi, un espacement et/ou un désalignement radial et/ou un excentrement trop important(s) peu(ven)t conduire à des pertes de signal non négligeables.

Dans les connecteurs optiques connus mentionnés ci-avant, les manchons d'alignement déjà largement éprouvés (standards) sont constitués par des cylindres creux

et fendus sur une génératrice et qui sont réalisés en matériau céramique, matériau intrinsèquement fragile et cassant sous de faibles pressions. En outre, un chanfrein d'entrée d'un manchon d'alignement, c'est-à-dire celui par lequel la ferrule est introduite, ne peut être que de hauteur très limitée. Lorsqu'on souhaite introduire un jeu de
5 fonctionnement radial suffisant pour éliminer les contraintes mécaniques autour de l'ensemble d'une ligne optique, c'est-à-dire deux éléments de contact optique et le manchon d'alignement de ses ferrules qui sont logées dans un connecteur, il y a des risques avérés de casses du manchon, notamment car ce dernier n'est plus protégé mécaniquement. Or, les casses du manchon ont pour conséquence que l'alignement n'est
10 plus effectif. De ce fait, la connexion optique en monomode haut débit n'est pas fonctionnelle.

Aussi, il s'avère nécessaire de réduire au minimum les contraintes, liées aux tolérances de fabrication, sur l'ensemble d'une ligne optique.

Dans un connecteur multi-contacts, la difficulté technique est de supprimer ces
15 contraintes liées aux tolérances de fabrication et de montage pour toutes les lignes optiques, en particulier celles liées au montage de l'adaptateur sur l'insert du connecteur, tout en conservant des manchons d'alignement déjà éprouvés.

Il existe donc un besoin pour améliorer les connecteurs de type optique notamment afin de supprimer les contraintes liées de fabrication et de montage pour toutes
20 les lignes optiques, en particulier celles liées au montage de l'adaptateur sur l'insert du connecteur, tout en conservant des manchons d'alignement déjà éprouvés.

Le but de l'invention est de répondre au moins en partie à ce besoin.

L'invention a ainsi pour objet un adaptateur pour connecteur, notamment pour connecteur multicontacts du type comportant au moins un insert et un boîtier à l'intérieur
25 duquel est fixé ledit au moins un insert, l'insert comportant au moins une cavité apte à loger au moins partiellement un élément de contact optique, l'insert présentant une face avant sur laquelle débouche chaque cavité, l'adaptateur comportant au moins une alvéole apte à loger un manchon d'alignement, notamment fendu, l'adaptateur présentant une face avant sur laquelle débouche chaque alvéole, l'adaptateur étant configuré pour être disposé
30 avec sa face avant en appui contre la face avant de l'insert de sorte à avoir chaque manchon d'alignement logé dans une alvéole qui reçoit une ferrule d'un élément de contact optique logé dans une cavité,

caractérisé par le fait que chaque alvéole est en outre apte à loger une cage de maintien d'un manchon d'alignement, selon un montage flottant radialement à son axe (X).

5 L'adaptateur selon l'invention permet à chaque ligne de contact optique constituée par deux éléments de contact et un manchon d'alignement d'être mécaniquement indépendante des autres. Autrement dit, le montage flottant de chaque cage de maintien dans une alvéole permet un montage indépendant des autres cages et donc un montage indépendant des lignes optiques. De tels montages flottants indépendants permettent d'éliminer les contraintes mécaniques sur chacune des lignes optiques.

10 Grâce à l'invention, il est donc possible de réaliser des connexions optiques en monomode haut débit performantes et en supprimant, à tout le moins, en réduisant les pertes de signal qui étaient selon l'état de l'art fortement dépendantes des contraintes mécaniques sur les lignes optiques.

15 Selon un mode de réalisation avantageux, l'adaptateur comporte deux pièces assemblées entre elles, de préférence par collage, l'une définissant la face avant, et l'autre la face arrière de l'adaptateur opposée à sa face avant.

20 Selon un mode de réalisation avantageux, la cage de maintien d'axe longitudinal X1 comporte une portion avant qui est tubulaire et une portion arrière, dans le prolongement de la portion avant, qui est constituée de pattes élastiquement déformables radialement à l'axe X1, les parois externes des portions avant et arrière étant séparées par une nervure centrale de butée apte à venir en butée contre au moins un épaulement interne à une alvéole tandis que les parois internes respectivement de la portion avant et de la portion arrière à l'état non déformé des pattes définissant un logement de maintien du manchon d'alignement.

25 De préférence, le jeu de fonctionnement radial définissant le montage flottant entre une cage de maintien et une alvéole est égal à la différence de diamètres entre un diamètre interne de l'alvéole et un diamètre externe de la portion avant tubulaire et/ou de la portion arrière à l'état non déformé des pattes.

30 De préférence encore, le jeu de fonctionnement radial j est compris entre 0,1 et 0,5 mm.

Selon un premier mode de réalisation de maintien de la cage dans une alvéole, les pattes d'une cage de maintien comportent à leur extrémité une collerette apte à être

clipsée dans une alvéole en formant une butée coopérant avec la nervure centrale de butée en appui contre un épaulement interne de l'alvéole pour réaliser le maintien longitudinal de la cage dans l'alvéole selon son axe (X).

5 Selon un deuxième mode de réalisation de maintien de la cage dans une alvéole, la nervure centrale de butée est en appui de part et d'autre sur un épaulement interne de l'alvéole pour réaliser le maintien longitudinal de la cage dans l'alvéole selon son axe (X).

Selon une caractéristique avantageuse, la portion avant comporte une collerette qui épouse la forme de l'alésage d'une alvéole.

10 Selon une variante de réalisation avantageuse, la cage de maintien comporte au moins deux lèvres de maintien d'un manchon d'alignement dans ladite cage.

Une des deux lèvres, de préférence de forme annulaire, est de préférence agencée à l'intérieur de sa portion avant tubulaire, et l'autre des lèvres est agencée à l'intérieur des pattes élastiquement déformables, ces deux lèvres étant agencées l'une par rapport à l'autre pour maintenir à la fois axialement et radialement à l'axe (X1), un manchon d'alignement introduit dans la cage.

La cage de maintien peut être réalisée en au moins un matériau isolant électriquement notamment une matière plastique.

20 De préférence, la ou les alvéoles s'étend (ent) de la face avant à la face arrière de l'adaptateur.

Selon l'invention, on peut utiliser des manchons d'alignement standards, c'est-à-dire des manchons, notamment fendus, en céramique.

Les faces avant et arrière de l'adaptateur peuvent être de forme générale sensiblement rectangulaire ou carrée.

25 Alternativement, les faces avant et arrière de l'adaptateur sont de forme générale sensiblement en disque.

L'invention a également pour objet une cage de maintien pour un adaptateur qui vient d'être décrit.

30 L'invention a également pour objet un connecteur, notamment un connecteur multi-contacts comportant:

- au moins un insert comportant au moins une cavité apte à loger au moins partiellement un élément de contact optique, l'insert présentant une face avant sur laquelle débouche chaque cavité,

- un boîtier à l'intérieur duquel est fixé ledit au moins un insert,

5 - au moins un adaptateur tel que décrit précédemment, disposé avec sa face avant en appui contre la face avant de l'insert de sorte à avoir chaque manchon d'alignement logé dans une alvéole qui reçoit une ferrule d'un élément de contact optique logé dans une cavité.

De préférence, l'adaptateur est configuré pour être fixé de manière amovible à
10 l'insert et/ou au boîtier.

Le boîtier peut présenter au moins une section transversale rectangulaire ou carrée.

De manière alternative, le boîtier peut présenter au moins une section transversale circulaire.

15 L'invention a encore pour objet un procédé de réalisation de connexions optiques, à l'aide d'un premier connecteur comportant un premier insert avec des cavités, un deuxième connecteur apte à être accouplé au premier, comportant un deuxième insert avec des cavités, et un adaptateur tel que décrit précédemment, le procédé comportant les étapes suivantes:

20 - réaliser l'assemblage de l'adaptateur avec ajustement d'un manchon d'alignement dans une cage de maintien et, dans chaque alvéole, montage flottant radial d'une cage radialement à l'axe X,

- monter des éléments de contact optique sur l'un des premier ou deuxième inserts,

25 - monter des éléments de contact optique sur l'autre premier ou deuxième des inserts,

- accoupler les connecteurs de manière à ce que l'adaptateur soit pris en sandwich entre les inserts, et réaliser des connexions optiques entre les connecteurs.

Les premier et deuxième inserts peuvent être connus en soi.

30 L'adaptateur d'un connecteur, notamment un connecteur multi-contacts, selon l'invention peut en outre comporter une ou plusieurs alvéoles de logement d'éléments de contact électrique mâles et/ou femelles logés dans les cavités d'un insert. Autrement dit,

l'invention s'applique également à un connecteur, notamment un connecteur multi-contacts mixte, c'est-à-dire un ou plusieurs éléments de contact optique avec un ou plusieurs contacts électrique.

L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples de mise en œuvre non limitatifs de l'invention, et à l'examen du dessin annexé, sur lequel:

- la figure 1 représente, schématiquement et partiellement, en perspective, différents éléments d'un premier connecteur multi-contacts selon l'état de l'art,
- la figure 1A représente en coupe longitudinale suivant A-A, les éléments de la figure 1, assemblés,
- la figure 2 est une vue de face suivant II-II, de l'insert du connecteur de la figure 1,
- la figure 3 est une vue de face suivant III-III, de l'insert du connecteur de la figure 1A,
- la figure 4 est une vue, schématique et partielle, en perspective d'un adaptateur selon l'invention,
- la figure 5 est une vue en éclaté des différentes pièces constituant un adaptateur selon un premier mode et selon une première variante de réalisation,
- la figure 5A représente en coupe longitudinale l'adaptateur selon la figure 5, avec les différentes pièces assemblées,
- la figure 5B est une vue schématique en perspective, de la cage de maintien de l'adaptateur selon le premier mode et selon la première variante des figures 5 et 5A,
- la figure 6 est une vue en éclaté des différentes pièces constituant un adaptateur selon le premier mode et selon une deuxième variante de réalisation,
- la figure 6A représente en coupe longitudinale l'adaptateur selon le premier mode de la figure 6, avec les différentes pièces assemblées,
- la figure 6B est une vue schématique en perspective, de la cage de maintien de l'adaptateur selon le premier mode et selon la deuxième variante des figures 6 et 6A,
- la figure 7 est une vue en éclaté des différentes pièces constituant un adaptateur selon un deuxième mode de réalisation,
- la figure 7A représente en coupe longitudinale de l'adaptateur de la figure 7, avec les différentes pièces assemblées,

- la figure 7B est une vue schématique en perspective, de la cage de maintien de l'adaptateur des figures 7 et 7A.

Par souci de clarté, les mêmes références désignant les mêmes éléments d'un connecteur selon l'état de l'art et d'un connecteur selon l'invention sont utilisées pour
5 toutes les figures 1 à 7B.

On a représenté sur les figures 1 à 3, les différents éléments d'un connecteur multi-contacts selon l'état de l'art désigné globalement par la référence 1.

Un tel connecteur 1 comporte principalement un insert 2, un adaptateur 3 et des éléments de contacts optiques 4 logés dans l'insert 2.

10 L'insert 2 présente une forme sensiblement parallélépipédique, avec des faces avant 20 et arrière 21. L'insert 2 comporte en outre une pluralité de cavités 22 s'étendant parallèlement à son axe longitudinal X, entre les faces arrière 21 et avant 20.

Dans l'exemple considéré, les cavités 22 sont toutes identiques.

Chaque cavité 22 peut recevoir indifféremment un élément de contact optique
15 4. En variante, il est possible de prévoir sur l'insert 2 au moins deux cavités ayant des formes différentes. Ainsi, bien que non représenté, l'insert 2 peut également être configuré pour qu'au moins deux des cavités 22 reçoivent un élément de contact électrique.

Chaque élément de contact optique 4 comporte une ferrule 40 définissant une face optique 41 et un corps 42 dans lequel est montée la ferrule 40 et portant une fibre
20 optique 43 en regard de la ferrule 40. Le montage de la ferrule 40 dans le corps 42 est réalisé avec un flottement axial.

L'insert 2 comporte en outre un perçage 23 permettant de recevoir des éléments 5 de fixation amovible de l'adaptateur 3 sur l'insert 2.

Ces éléments de fixation 5 comportent par exemple un manchon 50 fileté
25 intérieurement dans lequel peuvent être fixées, à une extrémité, une première vis 51 et, à une extrémité opposée, une deuxième vis 52.

L'insert 2 et les éléments de contact optique 4 peuvent être du type de ceux utilisés dans les connecteurs optiques commercialisés par la société RADIALL sous la dénomination de gamme LuxCis®, notamment les connecteurs de la série EPXA et B.

30 L'adaptateur 3 présente une première face principale 30 destinée à venir s'appliquer contre la face avant 20 de l'insert 2 et une deuxième face principale 31 opposée à la première 30.

Dans l'exemple considéré, les faces 30 et 31 sont sensiblement planes et présentent une forme sensiblement rectangulaire.

L'adaptateur 3 comporte deux éléments 32 et 33 assemblés entre eux, l'élément 32 définissant la première face 30 et l'élément 33 la deuxième face 31.

5 Dans l'exemple considéré, les éléments 32 et 33 sont réalisés en un matériau isolant électrique, notamment en une matière plastique.

L'adaptateur 3 comporte une pluralité d'alvéoles 34 dans chacune desquelles est emmanché un manchon d'alignement 35 qui est fendu, lui-même apte à loger une ferrule 40 d'un élément de contact optique 4, comme illustré sur la figure 1A.

10 Chaque alvéole 34 comporte à chacune de ses extrémités une lèvre de maintien 36 permettant de maintenir le manchon d'alignement fendu 35 dans l'alvéole 34.

Chaque lèvre de maintien 36 est réalisée sur une portion tubulaire faisant saillie sur la première face 30 ou la deuxième face principale 31 de l'adaptateur 3.

15 Chacune des alvéoles 34 de l'adaptateur 3 est destinée à être disposée dans le prolongement d'une cavité 22 de l'insert 2 pour permettre le logement d'une ferrule 40 dans le manchon d'alignement 35.

Tel qu'illustré, le connecteur multi-contacts selon l'état de l'art comporte un nombre de douze alvéoles 34 réparties suivant trois rangées de quatre alvéoles chacune.

20 En variante, les alvéoles 34 peuvent être plus ou moins nombreuses, l'adaptateur 3 pouvant comporter par exemple une unique alvéole 34. Le connecteur multi-contact 1 est alors réduit à un connecteur mono-contact.

L'adaptateur 3 présente un logement 37 permettant de recevoir la tête de la première vis 51 de fixation amovible de l'adaptateur 3 à l'insert 2. Le logement 37 et donc la tête de la première vis 51 est accessible pour un tournevis par le perçage 38.

25 Tel qu'illustré, le logement 37 est réalisé à un emplacement central de l'adaptateur 3.

La tête de la première vis 51 peut être mise en place dans le logement 37 au moment de l'assemblage des éléments 32 et 33 de l'adaptateur 3.

30 L'adaptateur 3 est assemblé avec l'insert 2 en vissant la première vis 51 sur le manchon 50 fileté intérieurement.

Dans un tel connecteur multi-contacts 1 selon l'état de l'art, un élément de contact optique 4 peut être introduit, c'est-à-dire logé, dans une cavité 22 et dans une

alvéole 34 de sorte que la ferrule 40 de l'élément de contact optique 4 soit engagée dans le manchon fendu 35, comme illustré sur la figure 1A.

Le connecteur 1 est destiné à être accouplé à un connecteur complémentaire (non représenté) comportant un insert identique à l'insert 2 recevant des éléments de contact optique de type mâles.

Lorsqu'on souhaite réaliser des connexions optiques en mode monomode à haut débit avec les éléments de contacts optiques 4, on utilise la technique dite de polissage APC pour réaliser un polissage en biais des fibres optiques 43 à raccorder.

Cette technique rend plus sensibles les lignes optiques constituées chacune d'un élément de contact optique 4 et d'un manchon d'alignement fendu 35, aux contraintes mécaniques liées aux tolérances de fabrication et de montage des différents éléments.

Comme montré en figures 1 et 1A, les manchons d'alignement 35 standards, i.e. classiquement utilisés, sont constitués chacun d'un cylindre creux fendu en céramique et qui est chanfreiné à ses extrémités. Tels qu'ils sont constitués, et notamment avec leurs fragilité intrinsèque, les manchons d'alignement 35 et un adaptateur 3 avec leurs tolérances de fabrication et de montage selon les figures 1 et 1A, ne permettent pas d'éliminer les contraintes mécaniques sur chaque ligne optique 4, 35 suffisamment sans risque de casse des manchons.

Aussi, afin de supprimer toutes les contraintes mécaniques sur chaque ligne optique 4, 35 dans un connecteur multi-contacts 1, sans risque de casse des manchons, tout en conservant des manchons d'alignement fendus 35 standards, les inventeurs ont pensé à rendre mécaniquement indépendante chaque ligne optique 4, 35 avec un montage flottant radial dans un adaptateur 3.

Ainsi, comme illustré en figure 4, selon l'invention il est prévu de loger chaque manchon d'alignement 35 dans une cage de maintien 6 montée flottante radialement à l'axe X d'une alvéole 34. On supprime de ce fait toutes les contraintes mécaniques sur chaque ligne optique 4, 35 et la cage 6 protège mécaniquement chaque manchon d'alignement 35.

Plus précisément, l'adaptateur 3 selon l'invention comporte deux pièces 32, 33 assemblées entre elles et dont l'une 32 définit la face avant 30 d'appui sur la face avant 20 de l'insert 2 de connecteur 1.

Une cage de maintien 6 selon l'invention est de forme générale tubulaire en une seule pièce d'axe longitudinal X1 montée dans chaque alvéole 34 avec un flottement radial à son axe X, chaque alvéole étant définie par les alvéoles respectives des deux pièces 32, 33 mises en regard lors de leur assemblage mutuel.

5 Une cage de maintien 6 selon l'invention maintient à la fois radialement et axialement à son axe X1, un manchon d'alignement 35.

Dans les modes de réalisation illustrés, une cage de maintien 6 selon l'invention comporte tout d'abord une portion avant 60 qui est une portion tubulaire et une portion arrière 61, dans le prolongement de la portion avant 60, qui est constituée de pattes 10 62 élastiquement déformables radialement à l'axe X1.

Les parois externes respectivement des portions avant 60 et arrière 61 sont séparées par une nervure centrale de butée 63 apte à venir en butée contre au moins un épaulement interne 39 à une alvéole 34.

15 Les parois internes respectivement de la portion avant 60 et de la portion arrière 61 à l'état non déformé des pattes définissent un logement 64 de maintien du manchon d'alignement 35.

Lorsque la cage de maintien 6 est montée dans une alvéole 34 de l'adaptateur avec en son sein un manchon d'alignement 35 et avant introduction d'une ferrule 40 de contact optique 4, les axes longitudinaux X et X1 sont confondus.

20 Le jeu de fonctionnement radial définissant le montage flottant entre une cage de maintien 6 et une alvéole 34 est égal à la différence de diamètres entre un diamètre interne de l'alvéole 34 de l'adaptateur 3 et un diamètre externe de la portion avant tubulaire 60 et/ou de la portion arrière 61 à l'état non déformé des pattes 62. De préférence, le jeu de fonctionnement radial j est compris entre 0,2 et 0,3 mm.

25 De préférence, la cage de maintien 6 comporte au moins deux lèvres de maintien 65 d'un manchon d'alignement 35 dans ladite cage.

30 Une de ses lèvres 65, de préférence de forme annulaire, est agencée à l'intérieur de sa portion avant tubulaire 60, et dont l'autre est agencée à l'intérieur des pattes 62 élastiquement déformables, ces deux lèvres 65 étant agencées l'une par rapport à l'autre pour maintenir à la fois axialement et radialement à l'axe X1, un manchon d'alignement 35 introduit dans la cage 6.

Ainsi, on insère un manchon d'alignement 35 par la portion arrière 62 en écartant les pattes 62 jusqu'à mise en butée longitudinale contre la lèvre de maintien 65 de la portion avant tubulaire 60, l'élasticité des pattes 62 venant alors les resserrer contre le manchon 35 en réalisant l'autre butée longitudinale par l'autre lèvre de maintien 65.

5 Les pattes élastiques 62 de la portion arrière peuvent avoir une extrémité en forme de collerette 66 dont la fonction est selon le mode de réalisation décrit ci-après soit seulement d'épouser la forme de l'alésage d'alvéole 34 (figure 7A), soit à la fois d'épouser la forme de l'alésage d'alvéole 34 et de se clipser à l'intérieur de cette forme d'alésage en constituant une butée d'extrémité 68 qui coopère avec la nervure centrale de
10 butée 63 pour réaliser le maintien longitudinal du manchon d'alignement 35 (figures 5A et 6A).

La portion tubulaire avant 60 peut être réalisée avec une extrémité également en forme de collerette 67 dont la fonction est d'épouser la forme de l'alésage d'alvéole 34 (figure 6A).

15 En fonction notamment du matériau constitutif des cages de maintien 6, de leurs procédés de fabrication et des process de montage, on peut envisager différents modes et variantes de réalisation de ladite cage 6 et de son maintien longitudinal dans une alvéole 34 d'adaptateur selon son axe X.

Ainsi, selon un premier mode de réalisation illustré aux figures 5, 5A et 5B
20 d'une part et aux figures 6, 6A et 6B, les pattes 62 servent par l'intermédiaire de leur collerette 66 de butée longitudinale 68 pour le maintien longitudinal de la cage 6 dans une alvéole 34.

Selon ce premier mode, cette butée 68 coopère avec la nervure centrale de butée 63 en appui contre un épaulement interne 39 d'une alvéole 34 pour réaliser le
25 maintien longitudinal de la cage 6, c'est-à-dire son blocage mécanique dans l'alvéole 34 selon son axe X.

Selon un deuxième mode de réalisation, distinct du premier, illustré aux figures 7 à 7B, le maintien longitudinal de la cage 6 dans l'alvéole 34 est réalisé
30 uniquement par la nervure centrale de butée 63 en appui de part et d'autre sur un épaulement interne 39 de l'alvéole 34.

Autrement dit, dans ce deuxième mode, la nervure centrale de butée 63 est bloquée longitudinalement dans un sens par un épaulement interne 39 réalisé dans une

pièce 32 de l'adaptateur 3 et dans l'autre sens par un autre épaulement interne 39 réalisé par l'interface entre les deux pièces 32, 33 assemblées entre elles (figure 7A).

5 Selon une première variante du premier mode, illustrée aux figures 5 à 5B, il est prévu un nombre de pattes élastiques identiques 62 égal à quatre et une portion avant tubulaire 60 sans collerette.

Dans cette première variante, le jeu de fonctionnement radial j qui définit le montage flottant radial selon l'invention est égal à la différence de diamètre entre le diamètre interne de l'alvéole 34 de la pièce 32 et le diamètre extérieur de la portion arrière 61 constituée des pattes 62 (figure 5A).

10 Dans cette première variante, le diamètre externe de la portion avant 60 est supérieur à celui de la portion arrière 61.

Pour procéder à l'assemblage des différentes pièces constituant l'adaptateur de connecteur 1 tel qu'illustré aux figures 5 à 5B, on procède de la manière suivante :

- 15 - clipsage de chaque cage de maintien 6 dans la portion d'alvéole 34 de la pièce 32,
- insertion avec ajustement de chaque manchon 35 dans une cage 6 clipsée jusqu'à son maintien longitudinal par les lèvres de maintien 65,
- assemblage par collage entre pièces 32 et 33 en logeant chaque portion tubulaire 60 dans la portion d'alvéole 34 de la pièce 33.

20 Selon une deuxième variante du premier mode, illustrée aux figures 6 à 6B, il est prévu un nombre de pattes élastiques identiques 62 égal à trois et une portion avant tubulaire 60 avec collerette 67.

25 Dans cette deuxième variante, tout comme dans la première variante, le jeu de fonctionnement radial j qui définit le montage flottant radial selon l'invention est égal à la différence de diamètre entre le diamètre interne de l'alvéole 34 de la pièce 32 et le diamètre extérieur de la portion arrière 61 constituée des pattes 62 (figure 6A).

Dans cette deuxième variante, le diamètre externe de la portion avant 60 est égal à celui de la portion arrière 61.

30 Pour procéder à l'assemblage des différentes pièces constituant l'adaptateur de connecteur 1 tel qu'illustré aux figures 6 à 6B, on procède de la même manière que pour l'assemblage des figures 5 à 5B qui vient d'être décrit.

Selon une variante du deuxième mode, illustrée aux figures 7 à 7B, il est prévu un nombre de pattes élastiques identiques 62 égal à trois et une portion avant tubulaire 60 sans collerette.

5 Dans cette variante du deuxième mode, le jeu de fonctionnement radial j qui définit le montage flottant radial selon l'invention est égal à la différence de diamètre entre le diamètre interne de l'alvéole 34 de la pièce 32 et le diamètre extérieur de la portion avant tubulaire (figure 7A).

Dans cette variante du deuxième mode, le diamètre externe de la portion avant 60 est supérieur à celui de la portion arrière 61.

10 Pour procéder à l'assemblage des différentes pièces constituant l'adaptateur de connecteur 1 tel qu'illustré aux figures 7 à 7B, on procède de la manière suivante :

- insertion avec ajustement de chaque manchon d'alignement 35 dans une cage 6 jusqu'à son maintien longitudinal par les lèvres de maintien 65,
- logement de chaque cage de maintien 6 dans la portion d'alvéole 34 de la 15 pièce 32,
- assemblage par collage entre pièces 32 et 33 en logeant chaque portion arrière 61 dans la portion d'alvéole 34 de la pièce 33.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux exemples de mise en œuvre qui viennent d'être décrits.

20 En particulier, bien que le connecteur 1 représenté loge uniquement des éléments de contact optique dans l'insert 2, l'invention s'applique à un connecteur 1 qui loge également un ou plusieurs éléments de contact électrique mâles et/ou femelles dans l'insert 2.

25

REVENDICATIONS

1. Adaptateur (3) pour connecteur (1), notamment pour connecteur multicontacts, du type comportant au moins un insert (2) et un boîtier (6) à l'intérieur duquel est fixé ledit au moins un insert (2), l'insert comportant au moins une cavité (22) apte à loger au moins partiellement un élément de contact optique (4), l'insert (2) présentant une face avant (20) sur laquelle débouche chaque cavité (22), l'adaptateur comportant au moins une alvéole (34) apte à loger un manchon d'alignement (35), notamment fendu, l'adaptateur (3) présentant une face avant (30) sur laquelle débouche chaque alvéole (34), l'adaptateur étant configuré pour être disposé avec sa face avant (30) en appui contre la face avant (20) de l'insert (2) de sorte à avoir chaque manchon d'alignement (35) logé dans une alvéole (34) qui reçoit une ferrule (40) d'un élément de contact optique (4) logé dans une cavité (22),

caractérisé par le fait que chaque alvéole (34) est en outre apte à loger une cage de maintien (6) d'un manchon d'alignement (35), selon un montage flottant radialement à son axe (X).

2. Adaptateur selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comporte deux pièces (32; 33) assemblées entre elles, de préférence par collage, l'une définissant la face avant (30), et l'autre la face arrière (31) de l'adaptateur opposée à sa face avant (30).

3. Adaptateur selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que la cage de maintien (6) d'axe longitudinal X1 comporte une portion avant (60) qui est tubulaire et une portion arrière (61), dans le prolongement de la portion avant (60), qui est constituée de pattes (62) élastiquement déformables radialement à l'axe (X1), les parois externes des portions avant (60) et arrière (61) étant séparées par une nervure centrale de butée (63) apte à venir en butée contre au moins un épaulement interne (39) à une alvéole (34) tandis que les parois internes respectivement de la portion avant (60) et de la portion arrière (61) à l'état non déformé des pattes définissant un logement (64) de maintien du manchon d'alignement (35).

4. Adaptateur selon la revendication 3, caractérisé par le fait que le jeu de fonctionnement radial définissant le montage flottant entre une cage de maintien (6) et une alvéole (34) est égal à la différence de diamètres entre un diamètre interne de l'alvéole (34) et un diamètre externe de la portion avant tubulaire (60) et/ou de la portion arrière (61) à l'état non déformé des pattes (62).

5. Adaptateur selon la revendication 4, caractérisé par le fait que le jeu de fonctionnement radial j est compris entre 0,1 et 0,5mm.

6. Adaptateur selon l'une des revendications 3 à 5, caractérisé par le fait que les pattes (62) d'une cage de maintien (6) comportent à leur extrémité une collerette (66) apte à être clipsée dans une alvéole (34) en formant une butée (68) coopérant avec la nervure centrale de butée (63) en appui contre un épaulement interne (39) de l'alvéole (34) pour réaliser le maintien longitudinal de la cage (6) dans l'alvéole (34) selon son axe (X).

7. Adaptateur selon l'une des revendications 3 à 5, caractérisé par le fait que la nervure centrale de butée (63) est en appui de part et d'autre sur un épaulement interne (39) de l'alvéole (34) pour réaliser le maintien longitudinal de la cage (6) dans l'alvéole (34) selon son axe (X).

8. Adaptateur selon l'une des revendications 3 à 5, caractérisé par le fait que la portion avant (60) comporte une collerette (67) qui épouse la forme de l'alésage d'une alvéole (34).

9. Adaptateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la cage de maintien (6) comporte au moins deux lèvres de maintien (65) d'un manchon d'alignement (35) dans ladite cage.

10. Adaptateur selon la revendication 9 en combinaison avec l'une quelconque des revendications 2 à 8, caractérisé par le fait qu'une des deux lèvres (65), de préférence de forme annulaire, est agencée à l'intérieur de sa portion avant tubulaire (60), et l'autre des lèvres (65) est agencée à l'intérieur des pattes (62) élastiquement déformables, ces deux lèvres (65) étant agencées l'une par rapport à l'autre pour maintenir à la fois axialement et radialement à l'axe (X 1), un manchon d'alignement (35) introduit dans la cage (6).

11. Adaptateur selon l'une des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la cage de maintien (6) est réalisée en au moins un matériau isolant électriquement notamment une matière plastique.

12. Adaptateur selon l'une des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la ou les alvéoles (34) s'étend (ent) de la face avant (30) à la face arrière (31) de l'adaptateur.

13. Adaptateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le ou les manchons d'alignement (35), notamment fendu(s), est (sont) en céramique.

5 14. Adaptateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que les faces avant et arrière (30, 31) de l'adaptateur sont de forme générale sensiblement rectangulaire ou carrée.

15. Adaptateur selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé par le fait que les faces avant et arrière (30, 31) de l'adaptateur sont de forme générale sensiblement en disque.

10 16. Cage de maintien (6) pour un adaptateur (3) selon l'une des revendications précédentes.

17. Connecteur (1), notamment un connecteur multicontacts comportant:

15 - au moins un insert (2) comportant au moins une cavité (22) apte à loger au moins partiellement un élément de contact optique (4), l'insert (2) présentant une face avant (20) sur laquelle débouche chaque cavité (22),

- un boîtier (6) à l'intérieur duquel est fixé ledit au moins un insert (2),

20 - au moins un adaptateur (3) selon l'une quelconque des revendications précédentes, disposé avec sa face avant (30) en appui contre la face avant (20) de l'insert (2) de sorte à avoir chaque manchon d'alignement (35) logé dans une alvéole (34) qui reçoit une ferrule (40) d'un élément de contact optique (4) logé dans une cavité (22).

18. Connecteur selon la revendication 17, caractérisé par le fait que l'adaptateur est configuré pour être fixé de manière amovible à l'insert (2) et/ou au boîtier (6).

25 19. Connecteur selon la revendication 17 ou 18, caractérisé par le fait que le boîtier (6) présente au moins une section transversale rectangulaire ou carrée.

20. Connecteur selon la revendication 17 ou 18, caractérisé par le fait que le boîtier (6) présente au moins une section transversale circulaire.

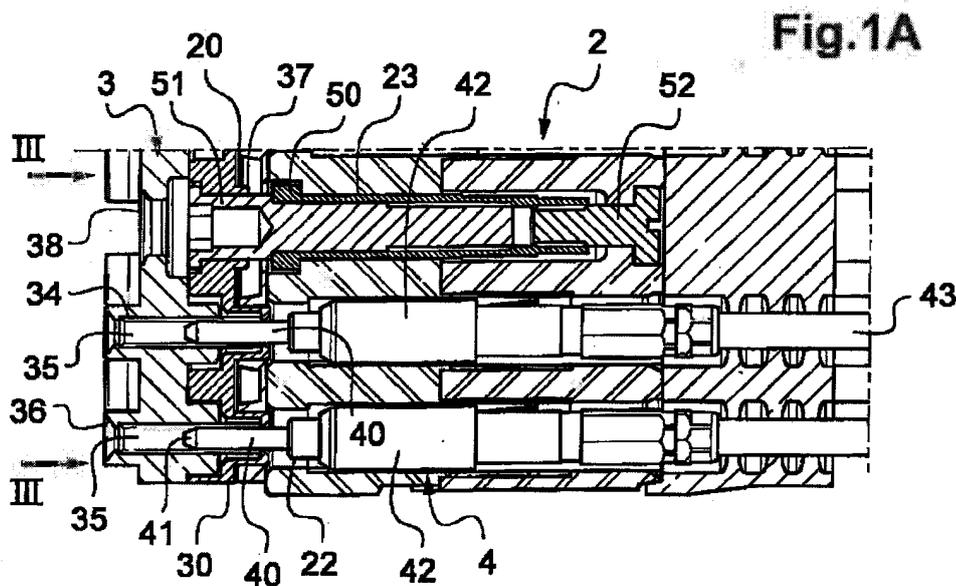
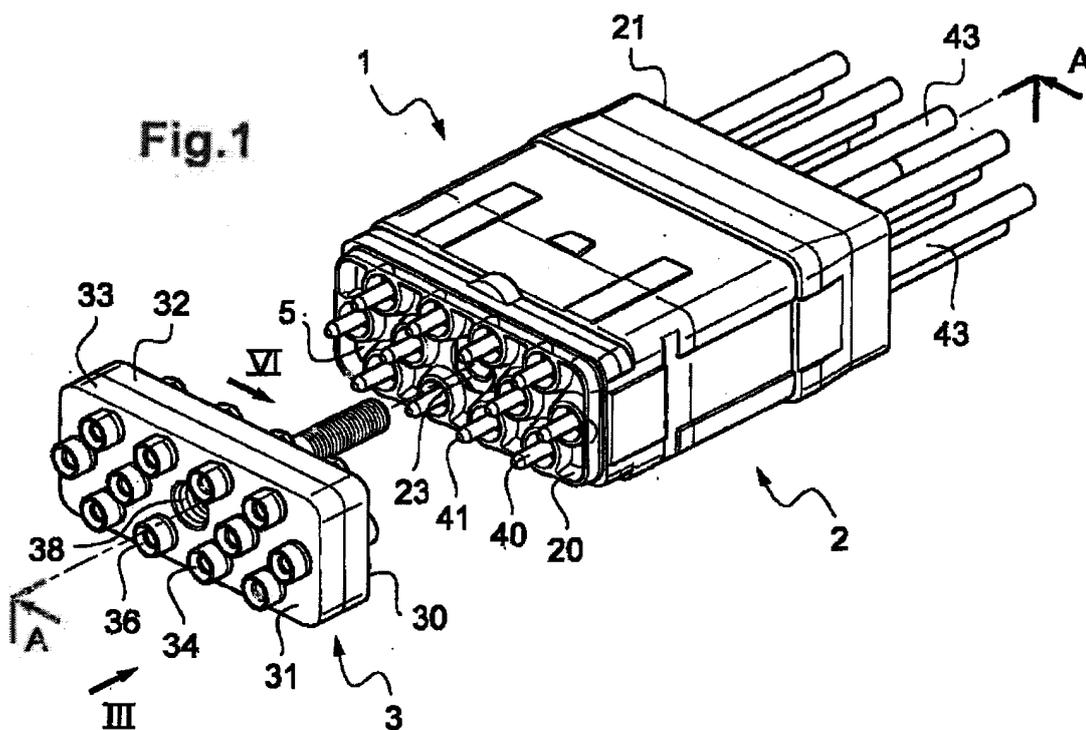
30 21. Procédé de réalisation des connexions optiques, à l'aide d'un premier connecteur (1) comportant un premier insert (2) avec des cavités (22), un deuxième connecteur apte à être accouplé au premier, comportant un deuxième insert avec des cavités, et un adaptateur selon l'une quelconque des revendications 1 à 15, le procédé comportant les étapes suivantes:

- réaliser l'assemblage de l'adaptateur (3) avec ajustement d'un manchon d'alignement (35) dans une cage de maintien (6) et, dans chaque alvéole (34), montage flottant radial d'une cage (6) radialement à l'axe X,

5 - monter des éléments de contact optique sur l'un des premier ou deuxième inserts,

- monter des éléments de contact optique sur l'autre premier ou deuxième des inserts,

- accoupler les connecteurs de manière à ce que l'adaptateur soit pris en sandwich entre les inserts, et réaliser des connexions optiques entre les connecteurs.



2/5

Fig.2

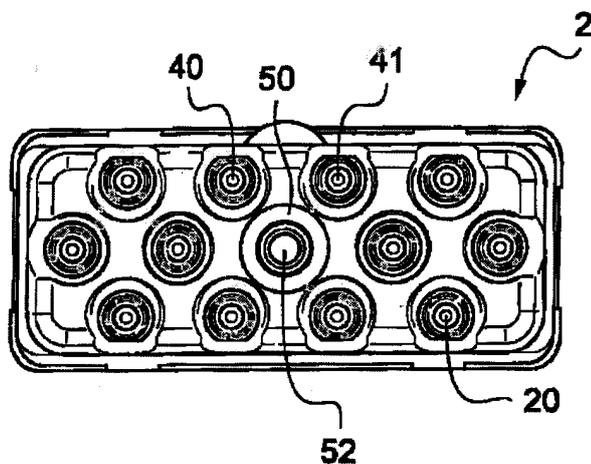


Fig.3

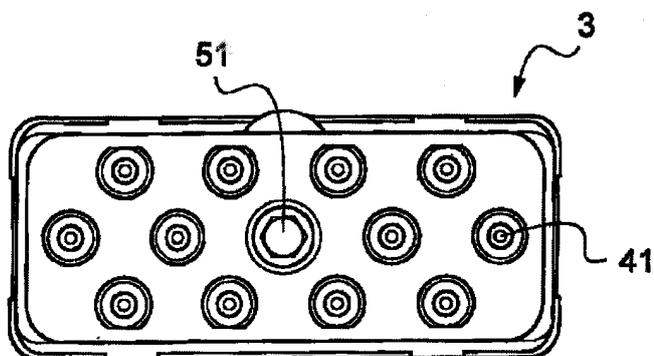


Fig.4

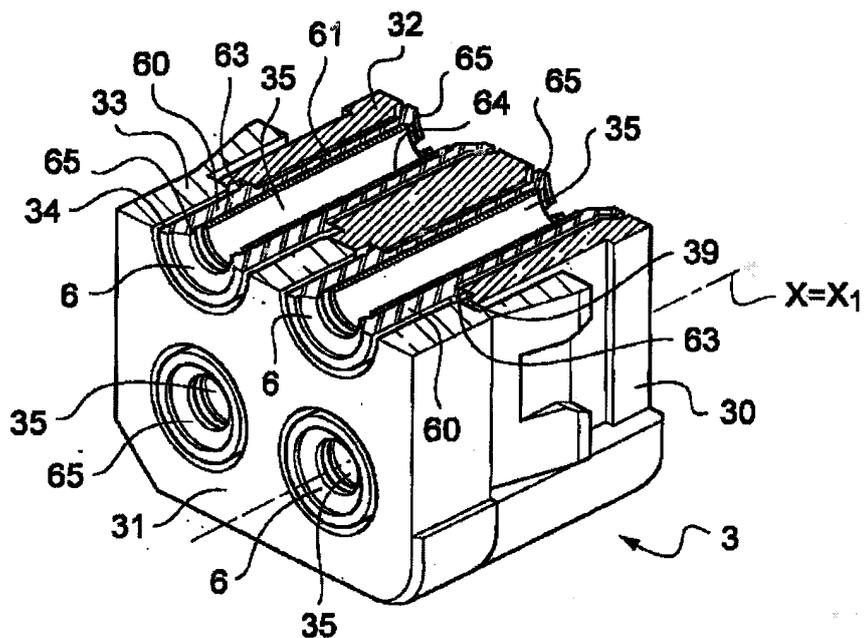


Fig.5

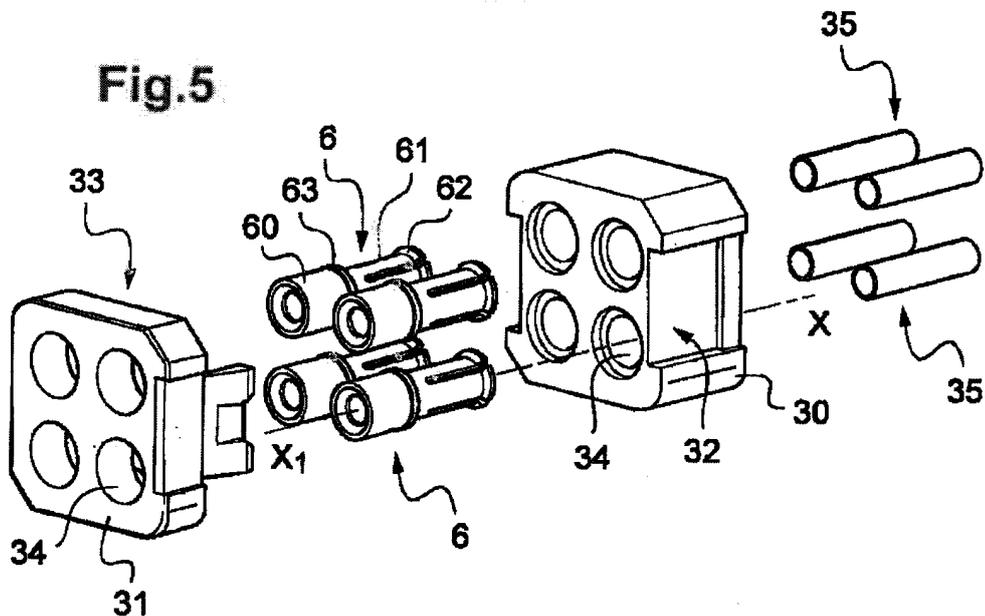


Fig.5A

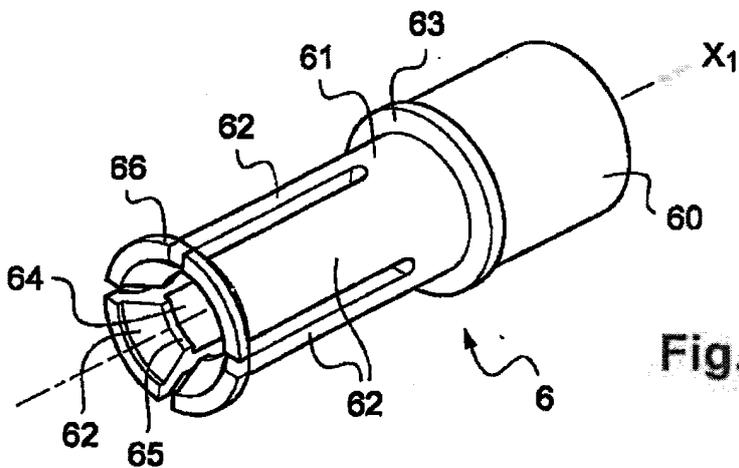
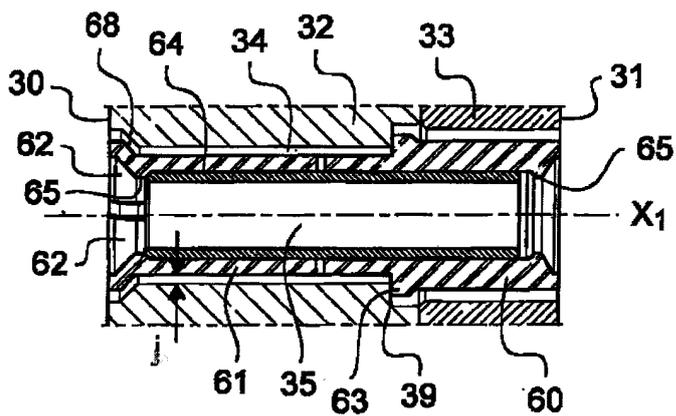


Fig.5B

Fig.7

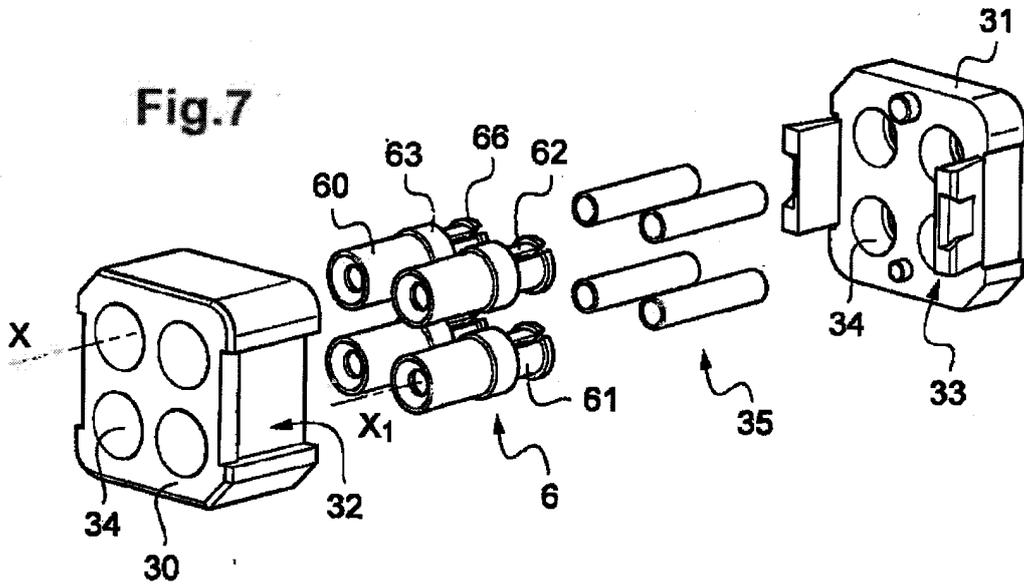


Fig.7A

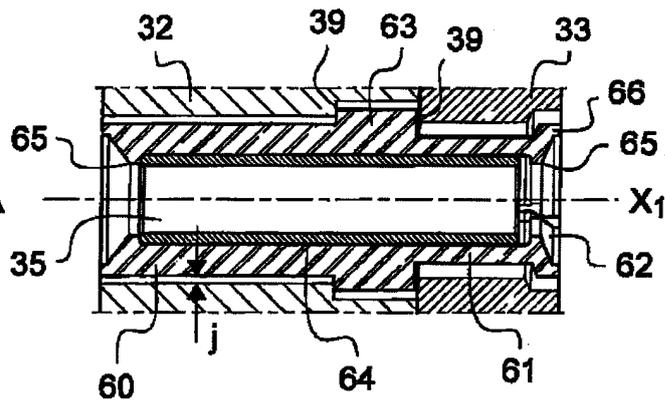
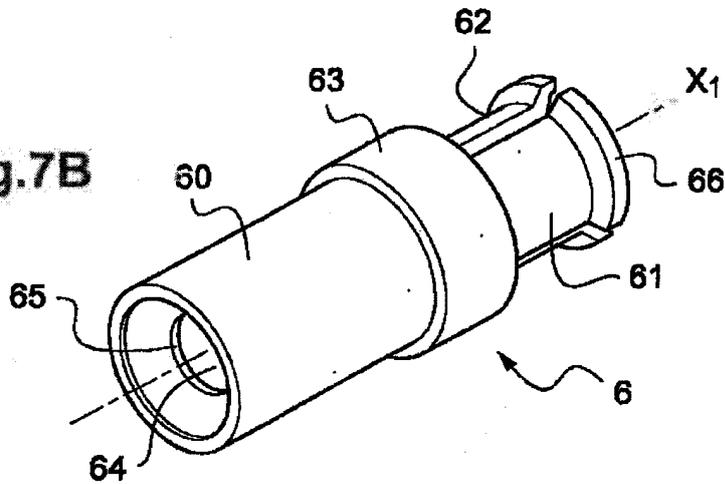


Fig.7B





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 781920
FR 1353389

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	EP 0 633 485 A1 (FRAMATOME CONNECTORS INT [FR]) 11 janvier 1995 (1995-01-11) * colonne 3, ligne 47 - colonne 4, ligne 9; figures 1-2 *	1-21	H01R33/90
X	US 5 563 971 A (ABENDSCHEIN FREDERIC H [US]) 8 octobre 1996 (1996-10-08) * colonne 4, ligne 63 - ligne 66; figures 4-6 * * colonne 5, ligne 36 - colonne 6, ligne 36; figure 7 *	1-5,7, 11-21	
X	US 5 066 096 A (KRAUSSE PETER [DE]) 19 novembre 1991 (1991-11-19) * figures 1,2A *	1,3,4,7, 12,14, 16-21	
X	EP 1 205 779 A2 (ITT MFG ENTERPRISES INC [US]) 15 mai 2002 (2002-05-15) * alinéa [0002]; figures 1,2 * * alinéa [0007] - alinéa [0020] *	1,13-21	
X A	US 6 848 834 B1 (ROEHRS MICHAEL R [US] ET AL) 1 février 2005 (2005-02-01) * colonne 18, ligne 58 - colonne 19, ligne 23; figure 1 *	1,15,17, 18,20,21 5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) G02B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
16 décembre 2013		Bourhis, J	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		D : cité dans la demande	
A : arrière-plan technologique		L : cité pour d'autres raisons	
O : divulgation non-écrite		
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1353389 FA 781920**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **16-12-2013**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0633485	A1	11-01-1995	EP 0633485 A1	11-01-1995
			FR 2707402 A1	13-01-1995

US 5563971	A	08-10-1996	CA 2171065 A1	29-10-1996
			US 5563971 A	08-10-1996

US 5066096	A	19-11-1991	DE 9001866 U1	13-06-1990
			EP 0442056 A2	21-08-1991
			JP H0534546 A	12-02-1993
			US 5066096 A	19-11-1991

EP 1205779	A2	15-05-2002	CN 1352401 A	05-06-2002
			EP 1205779 A2	15-05-2002
			JP 3782336 B2	07-06-2006
			JP 2002189147 A	05-07-2002
			SG 90262 A1	23-07-2002
			TW 508467 B	01-11-2002
			US 6572273 B1	03-06-2003

US 6848834	B1	01-02-2005	AUCUN	
